

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 10
Conseillers représentés : 0

Séance du : 17 septembre 2013

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. BAEHREL, M. AMANN, adjoints au maire,
M. VIX, M. SCHNITZLER, M. FAVIER, M. LORENTZ, Melle MULLER,
M. WICKER, M. LANG,

Membre décédé : M. HUCK, adjoint au maire

Membres absents excusés : M. WURTZ, Mme FENU, Mme HEILIG,
M. SCHOTTER

1) VENTE IMMEUBLE 3 RUE DE L'EGLISE ITTLENHEIM

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la vente de l'immeuble de l'ancien presbytère à ITTLENHEIM prévue avec les futurs acquéreurs n'a pu se conclure pour des raisons personnelles.

Après diffusion et affichage de la remise en vente de l'immeuble cadastré Section 1 parcelle 244/19 avec 4,86 ares de terrain, seules deux visites ont donné lieu aux propositions d'achat suivantes :

- M. et Mme Grégory CHAUDOUET domiciliés à OFFENHEIM (67) pour un montant NET de 165.100 €
- M. Daniel HAUSWALD domicilié à SAVASSE (26) pour un montant NET de 152.400 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- décide d'accepter l'offre de prix de 165.100 € des époux CHAUDOUET,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant auprès de Me LIMON notaire à Truchtersheim, chargé de cette régularisation.

2) RESILIATION CONTRAT DE LOCATION F3

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la résiliation du bail de l'appartement communal F3 situé au 1^{er} étage, 2 place de la Mairie loué à Mme VELLARD Dorothee et M. Yves KAMMERER, avec effet au 31/08/2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité :

- en prend acte et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités de fin de bail,
- décide la remise en location de l'appartement,
- autorise le Maire à signer un nouveau bail avec le futur locataire.

3) Construction salle socio-éducative et ateliers municipaux
Marché : LOT 21 Equipement Cuisine
CUISINES PRO à FURDENHEIM

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'entreprise CUISINES PRO titulaire du marché concernant l'équipement de la cuisine de la salle socio-éducative « Le trait d'union » a interrompu les travaux malgré l'acte d'engagement et le planning signés avec la commune qui prévoyait l'achèvement le 9 septembre 2013.

Une mise en demeure lui a été notifiée lui demandant d'exécuter les prestations conformément au marché dans les délais réglementaires et qu'en cas de non exécution dans ces délais, le marché fera l'objet d'une résiliation, conformément au code des marchés publics et accords-cadres, après décision de résiliation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

4) Construction salle socio-éducative et ateliers municipaux
LOT 21 – Equipement Cuisine
Reconsultation après résiliation

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à la décision de résiliation du marché avec l'entreprise CUISINES PRO pour faute, et afin de pouvoir achever tous les travaux du bâtiment et d'installation de la cuisine, il y a lieu de procéder à une reconsultation pour le lot 21 – Equipement Cuisine dans les meilleurs délais.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de procéder à une consultation suite à la résiliation du lot 21 Equipement cuisine,
- de demander au Maître d'œuvre d'établir un descriptif des différents équipements et installations,
- d'autoriser le maire à signer tous les actes et procéder à toutes les formalités s'y rapportant.

5) FIXATION PRIX LOCATION SALLE SOCIO-EDUCATIVE « Le trait d'union »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, fixe le prix de location de la salle « le trait d'union » à 150 € pour l'année 2013.